ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1779-2005480

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signé par 535 citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue

Les faits invoqués sont les suivants :

Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée et toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons donc à l'Assemblée nationale qu'elle assure des conditions de vies adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Daul Bernard
(Signature du député)

19 avril 2005
(Date)

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

« Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE (MANUSCRITE)
JACQUELINE GAIGNARD	1475, RUE PARADIS ROUYN-NORANDA (QC)	Jacqueline Gaignard
LISE GAIGNARD	428, Place 400 de la Sarre	
MARCO BOUCHER	428, PLACE 400 LA SARRE	
JULIE LEFEBVRE	468, CHEMIN ST-EDMOND VASSAN	
PATRICK COUTURIER	468, CHEMIN ST-EDMOND VASSAN	
DANIEL BLOCK	294 AVE DE L'ÉGLISE EVAIN	
Jocelyne Gaignard	294 ave de l'Eglise Evain	Jocelyne Gaignard
Suzanne Morel	Evain 161 Bld Evain E	
MARIELLE MONTREUIL	461 LALIBERTÉ Rouyn-Noranda	
Lise Baulé	210 ave FRONTENAC Rouyn-Noranda	
Johanne Vigneault	477 Gaspésien Rouyn-Noranda	
DANIELLE VEILLETTE	133, des Bouleaux	
Sylvie Morneau	656 rue Pharand Rouyn-Noranda	
Pierrette Poisson	429 Ave des Professeurs R-N	
JOANNE ROBITAILLE	20 CHAMBOURCY R-N.	
JACQUES GAIGNARD	1475, RUE PARADIS ROUYN-NORANDA	

Veuillez nous retourner la pétition par courrier : Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
5165, rue Sherbrooke Ouest, bureau 211
Montréal QC H4A 1T6